

Compte-rendu, assemblée plénière CLIGEET 29/06/22, 09h00-12h00

Présentiel salle MOUTET au HDD et visioconférence

Ouverture de la séance, Marie-Pierre MOUTON (CD26), le quorum requis étant atteint

La Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des 43 participants présents à la première assemblée plénière de l'année :

- 24 membres représentant les 4 collèges de la CLI dont certains connectés en visioconférence
- 19 représentants des structures partenaires (Delphine GRAIL-DUMAS Directrice du cabinet de la Préfète de la Drôme, Nour KHATER, cheffe de la division de Lyon de l'ASN, accompagnée de Richard ESCOFFIER et Eric ZELNIO, Cédric HAUSSEGUY Directeur d'EDF Tricastin et François LURIN Directeur d'Orano Tricastin).

La présidente rappelle que la séance est ouverte de la presse (Les Echos Drôme-Ardèche et la Tribune) et remercie les journalistes pour leur présence.

L'ordre du jour a été établi, en concertation avec les membres du Bureau qui se sont réunis le 1^{er} juin dernier avec un ciblage des sujets d'actualité relatifs aux installations du site du Tricastin et d'intérêt pour la CLIGEET.

1. Activité statutaire et activités de la CLIGEET, Margot DION (CD26)

– Présentation du rapport d'activité et du compte-rendu d'exécution budgétaire (exercice 2021) par le secrétariat de la CLIGEET

Soumission au vote par la Présidente et adoption à l'unanimité.

– Point d'avancement sur la mise en œuvre du prévisionnel d'activité (exercice 2022)

2. Retour sur la réunion d'information organisée par la CLIGEET à l'Hôtel du département le 4 avril 2022, Michel SACHER (CYPRES)

La réunion était présidée par Marie-Pierre MOUTON et a réuni 48 participants (présentiel et visioconférence). Son organisation a été guidée par l'actualité dense des INB du Tricastin et la possibilité de proposer un espace d'échanges aux membres, exploitants du site et ASN, sans attendre la première séance plénière annuelle (période de réserve électorale, les assemblées plénières étant ouverte à la presse).

Six points à l'ordre du jour :

1. Explications de l'échelle INES ;
2. Démantèlement de l'ancienne base chaude exploitée par EDF ;
3. Atelier de maintenance des containers de transport ;
4. Uranium de retraitement (envoi vers la Russie / Stockage) ;
5. Corrosion sous contrainte (sur les réseaux d'injection de sécurité – Détekté sur certains réacteurs) ;
6. Évènement « Tritium » de novembre-décembre 2021.

Les échanges ont été fructueux. Aucune question n'a été éludée. L'ASN, EDF et ORANO ont répondu à toutes les questions orales et écrites transmises en amont et posées par Greenpeace, la CRIIRAD, la CFDT, la CGT, l'APEG et la FRAPNA.

Tous les membres du collège « associations de protection de la nature et de l'environnement » connaissent bien le fonctionnement des installations et des questions précises ont été abordées. Des réponses circonstanciées et vulgarisées ont été apportées.

3. Actualités EDF Tricastin

3.1 Interventions de l'exploitant, EDF Tricastin (Cédric HAUSSEGUY, Xavier MICHELIS et Marcelline AUBRY)

A/ Sûreté

Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin) :

– Publication du rapport d'information de la centrale EDF du Tricastin, bilan 2021* (article L125-15 et L125-16 du code de l'environnement

**ndlr : le document a été envoyé le 20 juin aux membres de la CLIGEET par le secrétariat de la CLI*

– Information sur les événements significatifs du CNPE (période 31/12/21 et 10/06/22)

Entre le 31/12/2021 et le 10/06/22, le CNPE du Tricastin a déclaré 12 événements significatifs ; 4 événements sûreté générique concernent la centrale.

2 événements de niveau 1 « anomalie » : le non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur n°1 le 31/12/21 et le non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur n°3 le 02/02/22.

10 événements de niveau 0 « écarts » : 9 sûreté, 1 radioprotection et aucun pour le transport.

– Exercice FARN du 17 au 20 janvier 2022

– Chiffre clé en matière de production industrielle : 10 TWh produits au 14/06/22

B/ Calendrier industriel – poursuite du programme industriel pour renforcer la sûreté

– Visite décennale pour le réacteur 3 du CNPE, contrôle de la corrosion sous contrainte, épreuves réglementaires (inspection de la cuve, épreuve hydraulique circuit primaire et secondaire, épreuve enceinte)

– Préparation de la VD4 pour Tricastin 4

– Construction du centre de crise local

– Renforcement de la digue

– 4 arrêts programmés pour la maintenance et le contrôle des installations

Focus sur les travaux de la digue du canal de Mondragon : les travaux ont été séquencés en deux phases (première phase en 2017 et seconde phase pour la période fin 2021 à 2022). La seconde phase de travaux (qui est en cours) doit permettre de garantir la robustesse de la digue aux exigences sismiques complémentaires, issues du retour d'expérience post Fukushima. Les travaux concernent une portion de 400 m sur la digue. Les techniques sont adaptées en fonction des zones d'intervention sur la digue. Le comportement de l'ouvrage est surveillé quotidiennement.

Le chantier est encadré par un arrêté inter-préfectoral autorisant les travaux le 09/11/21. Les travaux ont débuté à la mi-novembre 2021, des essais complémentaires pour valider les paramètres techniques et des injections solides et des colonnes ballastées ont été réalisées dès le mois de janvier 2022. L'achèvement des travaux est prévu fin 2022, conformément aux engagements de l'exploitant.

C/ SÉCURITÉ

Xavier MICHELIS (EDF Tricastin) : les résultats sont en amélioration (cf indicateurs chiffrés présentés).

La Sécurité est une démarche prioritaire pour EDF, notamment pour les risques critiques. L'activité est dense sur le site et met en exergue des accidents qui ont principalement pour origine des accidents de plain-pied et de manutention de matériel. Un travail managérial important est engagé pour améliorer les résultats en matière de sécurité.

Les démarches de sensibilisation sur le site sont poursuivies afin de produire en toute sûreté et sécurité. Deux exemples :

– Une campagne de sensibilisation à la sécurité, à laquelle les salariés EDF et les partenaires industriels de l'exploitant sont associés,

– Un travail sur la sérénité en salle de commandes pour (restriction des accès en salle de commandes, charte et système de badge).

Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : la politique de sécurité d'EDF est basée sur la maîtrise prioritaire des risques critiques (appelés également risques à haut potentiel), de nature à générer des conséquences graves en cas d'incident ou d'accident. Sont plus particulièrement concernés : la maîtrise de l'activité de levage, les chutes de hauteur, les tirs radios et le risque électrique. EDF est particulièrement vigilante à prévenir ce type de risques. Aucun accident grave n'est à déplorer en 2022 dans ce domaine. Cette année, l'activité est particulièrement dense sur le site, en raison de la visite décennale sur la tranche 3 (plus de 3000 personnes sont régulièrement sur le site).

L'espace d'info au public est de nouveau ouvert, avec une reprise progressive des visites des installations (1650 visiteurs depuis le 1^{er} janvier).

D/ CORROSION SOUS CONTRAINTE (CSC) - CNPE Tricastin, partage d'information actualisé à date, conformément aux engagements pris lors de la réunion du 4 avril 2021

Marceline AUBRY (EDF Tricastin) :

– **Rappel sur les éléments de contexte** : le phénomène de CSC a été identifié à Civaux fin 2021, lors de contrôles périodiques sur des activités de maintenance. EDF a suspecté la présence de CSC lors de contrôles qui visaient à rechercher de la fatigue thermique - contrôles historiques pour les visites

décennales. Les indications lors de ces contrôles ont conduit à des investigations complémentaires et ont mis en évidence la présence de CSC.

– **Rappel de la différence entre fatigue thermique et corrosion sous contrainte :**

Fatigue thermique : il s'agit d'un faïençage sur la paroi externe de la tuyauterie

Corrosion sous contrainte : il s'agit de fissuration qui se propage de l'intérieur vers l'extérieur de la tuyauterie (ce qui explique la complexité à caractériser le phénomène de CSC)

– **Rappel sur l'absence d'impact de la CSC en matière de sûreté des installations :** le défaut le plus important (celui identifié sur Civaux) démontre que tous les circuits sont aptes à remplir leurs fonctions, et ce, dans toutes les situations, ce qui permet d'exclure le risque de rupture.

– **Concernant la durée des contrôles réalisés par EDF, celle-ci est justifiée par les motifs suivants :**

1) Le phénomène de CSC n'était pas attendu et EDF a été amené à développer un procédé qualifié de contrôle non destructif (appelé également END),

2) Les ressources ne sont pas illimités pour réaliser les contrôles non destructifs,

3) L'impossibilité de voir l'intérieur de la tuyauterie (en raison de la nature du phénomène de corrosion sous contrainte) ; attention un découpage de tuyauterie ne signifie pas que l'on sera forcément en présence d'un phénomène de CSC.

– **Rappel sur la définition de la CSC :** il s'agit d'un mode de corrosion assez répandu dans l'industrie conventionnelle. Il existe trois facteurs cumulatifs pour favoriser la survenance de la CSC. La CSC peut être définie comme la fissuration d'un matériau, au contact d'un environnement chimique et d'une action mécanique. La nature du matériau doit être sensible à la CSC ; l'inox n'est pas censé y être sensible, en dehors de l'hypothèse dans laquelle il y a des opérations de soudure qui peuvent entraîner un écrouissage qui modifie localement – à l'endroit de la soudure – les propriétés du matériau.

– **Présentation de la découpe d'un circuit** (vision grossie d'une soudure, la fissuration se propage dans la proximité immédiate de la soudure qui est très localisée). Les photos présentées ont été grossies et sont celles du laboratoire d'analyse (acier qui a des grains attachés entre eux par une pâte). En phase de propagation, les fissures passent entre les grains, car le fluide vient dissoudre la pâte entre les grains. La fatigue thermique est un phénomène très différent de celui de la corrosion sous contrainte ce qui explique que les modes de contrôles ne soient pas les mêmes.

– **Présentation des contrôles non destructifs (END) :** ce domaine d'activité est complexe. Un parallèle peut être fait avec le domaine de l'imagerie médicale. La seule présence d'une indication n'est pas toujours constitutive d'un défaut, car il peut également s'agir d'un écho parasite. Si l'on est en présence d'un défaut, ce dernier est caractérisé. Lorsque EDF réalise les END sur le parc, si l'on ne parvient pas à caractériser le défaut identifié, l'exploitant prend la décision de découper la tuyauterie afin de réaliser une inspection visuelle plus poussée. En conclusion, la découpe d'une tuyauterie ne signifie pas que l'on est forcément en présence de CSC. Sur certains sites, des opérations de coupes ont été diligentées par EDF et les analyses qui ont été réalisées n'ont pas mis en évidence de CSC.

– **Actualisation du programme de contrôles (à la date de la séance plénière) :** le programme de contrôles est en cours pour 2022. EDF a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'anticiper des arrêts pour réaliser des contrôles complémentaires. L'exploitant a des échanges en continu et réactifs avec l'ASN (concernant les contrôles en cours – état d'avancement et résultats des analyses conduites). Actuellement, 12 réacteurs ont été mis à l'arrêt, spécifiquement pour contrôler la présence de CSC.

Concernant les résultats issus des premières expertises :

– CSC identifiée sur les circuits RIS et RRA (circuit de refroidissement à l'arrêt) à proximité de soudures sur Civaux

– CSC identifiée sur Chinon (palier 900) de manière localisée sur une soudure du circuit RRA (zone sur un coude). Aucun phénomène de CSC n'a été identifié sur le circuit RIS.

EDF poursuit ses investigations avec une mobilisation importante des ressources côté EDF et ASN (qui valide les dossiers de coupes et des dossiers de réparation).

EDF a priorisé son programme de contrôles, en fonction de l'analyse des radiographies antérieures (END) qui avaient été faites lors d'investigations pour rechercher de la fatigue thermique. Les réacteurs les plus « à risque » ont été identifiées grâce à la présence de parasites sur les radiographies :

Bugey 3 et 4, Cattenom 3, Civaux 2, Chooz 2, Flamanville 1 et 2, Golfech 1 (ce qui ne signifie pas forcément la présence

Le programme de découpe est conséquent et les morceaux de tuyauterie découpés sont envoyés au laboratoire du LIDEC (situé à côté de Chinon).

L'analyse du phénomène de CSC par EDF est basée sur des expertises de circuits, la réalisation de calculs, des simulations numériques et des tests menés en laboratoire d'expertise métallurgique (laboratoire du LIDEC). EDF a ainsi pu faire les constats suivants :

- la CSC est localisée sur des zones qui sont thermiquement affectées par la soudure (proches des zones soudées),
- l'importance de la géométrie des circuits (la configuration des circuits est différente en fonction du palier ; ce qui explique que les réacteurs du palier N4 soient plus touchés),
- la CSC survient sur une zone de compression dans le métal (un coude), qui forme un barrage à la CSC.

Pour les sites sont ou seront en visite décennale en 2022, en réponse à une question qui avait été posée lors de la réunion du 4 avril dernier, toutes les tranches qui ont une VD en 2022, des contrôles seront réalisés ; Tricastin 3 sera donc concerné et les contrôles seront réalisés dans le courant de l'été. A date, concernant le procédé de qualification, ce dernier n'est pas encore complètement qualifié (ce qui explique le nombre important de contrôles qui viennent alimenter l'élaboration d'une méthode de contrôle, approche progressive en fonction des résultats, contrôles et analyses). L'ASN est informée régulièrement de la situation et de l'avancement des contrôles par EDF ? Des solutions de remplacement des tuyauteries affectées par la CSC seront mises en œuvres sur les différents circuits concernés).

– **Mobilisation filière industrielle pour remplacer les tuyauteries qui ont été découpées** : dès le mois de janvier, les approvisionnements ont été lancés car EDF manquait de matière première. EDF fait appel à des aciéristes italiens pour fabriquer de manière plus poussée des tuyauteries (les cadences de production ont été optimisées). Les partenaires industriels d'EDF travaillent avec l'exploitant pour former le personnel et qualifier les réparations (domaine de la chaudronnerie et entraînements soudeurs pour que les réparations soient réalisées en toute qualité).

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie EDF et passe la parole à l'ASN

3.2 Interventions de la division de Lyon de l'ASN (Nour KHATER et Richard ESCOFFIER)

Nour KHATER (ASN Lyon) : présentation du bilan annuel de contrôles des INB Tricastin pour l'année 2021. L'ASN publie un rapport annuel accessible à partir de son site internet. Ce bilan a été présenté la semaine dernière par la division de Lyon, pour les installations situées en région AURA.

Sur le site du Tricastin, l'ASN mènent ses opérations de contrôles sur le périmètre suivant : le CNPE EDF du Tricastin, la BCOT et les INB exploitées par Orano Chimie enrichissement.

En 2021, l'ASN a conduit pour le CNPE 34 inspections en matière de sûreté nucléaire (25 en 2020) car les contrôles ont été renforcés dans le cadre de la VD4 de Tricastin 2) et représentent 40 jours de terrain pour les inspecteurs. L'on dénombre également 11 jours d'inspection du travail.

L'exploitant a déclaré en 2021 64 événements significatifs (sur tous les domaines dont 4 classés au niveau 1 de l'échelle INES).

En 2021, pour la BCOT et Orano, 49 inspections en 2021 dont 48 sur la plateforme Orano. 49 événements significatifs déclarés par Orano (contre 65 l'an dernier dont 1 classé échelle INES).

Le bilan est globalement satisfaisant et les axes de progrès et d'amélioration seront présentés lors de la séance par l'ASN.

Richard ESCOFFIER (ASN Lyon) : évaluation de la centrale EDF : 34 inspections soit 40 jours de présence sur site (dont 8 inspections inopinées, et 2 inspections réactives, hors programme, pour s'adapter à l'actualité des sites) et conduites sur plusieurs thématiques.

Toutes les lettres de suite sont mises en ligne sur le site de l'ASN (version qui est envoyée à l'exploitant).

En termes d'événements, l'ASN relève une tendance à l'amélioration des indicateurs chiffrés ; on dissocie événements et sanctions pour ne pas inciter à la dissimulation des événements et à la transparence. L'ASN constate une légère amélioration mais note néanmoins une part significative d'événements liés aux situations non conformes aux spécifications techniques d'exploitation (plus de 33 événements). Plus de la moitié des événements concernent des situations non conformes (peu de défauts de matériel, de défauts d'organisation ou de facteurs humains). Le processus de détection d'événements significatifs fonctionne bien et le nombre d'événements est constant.

Les performances du CNPE du Tricastin sont conformes à l'appréciation générale du parc, et en amélioration depuis 2019, concernant le traitement événement-indépendance filière sûreté, intégrité de la première barrière, maintenance processus maîtrisé Le site planifie les arrêts et gère les aléas de manière satisfaisante. En matière de radioprotection, les évaluations dosimétriques des travailleurs de la centrale ont progressé et sont maîtrisées. A contrario, l'ASN attend toujours des progrès sur la propreté radiologique des INB (risque de contamination).

En matière de protection de l'environnement, les résultats sont légèrement en deçà du niveau national des CPNE (respect des arrêtés de rejets). A contrario, l'ASN constate que des événements et des difficultés subsistent sur la question des confinements liquides. La gestion des déchets est satisfaisante mais manque de rigueur (les suivis administratifs démontrent des écarts entre les registres et les déchets entreposés même si dans de bonnes conditions)

Les améliorations attendues par l'ASN : la rigueur d'exploitation (cf situation non conformes pour les conditions d'exploitation), l'assurance de la qualité des intervenants (les interventions sont bien préparées mais les contrôles techniques doivent bien être tracés), le confinement des effluents liquides (actions correctives demandées par l'ASN à l'exploitant après les événements de décembre qui donneront lieu à des nouveaux contrôles)

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie l'ASN et ouvre le temps d'échanges.

3.3 Temps d'échanges

Alain VOLLE (Greenpeace) : concernant la CSC, une évolution est constatée depuis les informations transmises lors de la dernière réunion plénière (le problème de CSC pourrait être présent sur les 900 Mwe donc le modèle de réacteur du CNPE du Tricastin). A bien noté que durant la VD4 de Tricastin 3, ces contrôles seront réalisés. Ces réacteurs sont les plus nombreux et des problèmes pourraient survenir sur les réacteurs de ce palier. A lu dans la presse que des experts indépendants indiquent qu'on a l'impression qu'EDF et l'ASN découvrent les problèmes de CSC qui n'étaient pas « attendus ». Or il semblerait qu'en 1984 à Bugey, l'on a constaté la présence de CSC sur le circuiti RIS et en 1998, au CNPE de CIVAUX sur le circuit de RRA.. L'on peut s'inquiéter car si l'on peut entendre qu'EDF doit fournir un maximum d'électricité, l'ASN a un enjeu de sûreté. La CSC pourrait être toucher l'ensemble du parc... Que se passerait-il alors ? L'on serait exposé à une pénurie de courant électrique puisque l'on a massivement investi sur l'énergie nucléaire !

Les hypothèses avancées à l'origine de la CSC sont multiples (design des tuyaux, soudures...) On a l'impression, vue de l'extérieur, que les paramètres sont nombreux et qu'EDF ne sait pas par où commencer, compte tenu de l'ampleur de la tâche. Il est regrettable et gênant d'observer la tendance d'EDF à vouloir minimiser le sujet « CSC » : « rassurez-vous, ça va aller »... On ne cherche pas ce qu'on n'a pas envie de trouver. Ces problèmes étaient connus puisque EDF a déjà travaillé dessus. Le besoin de production a primé et c'est inquiétant. Les expertises sur Tricastin 3 auront lieu pendant l'été ; quand aurons-nous les résultats ? Et si des problèmes de CSC étaient identifiés, que se passerait-il ? Le réacteur serait-il arrêté ?

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : remercie la présidente d'avoir organisé une réunion en avril ; il était nécessaire d'avoir une réunion supplémentaire au-delà des réunions formelles. N'a pas pu être présent et la CRIIRAD a posé des questions. Les fuites de tritium avaient motivé la demande de réunion. Remercie Margot DION pour le compte rendu très complet. Les réponses d'EDF ne sont pas satisfaisantes et aimerait que l'ASN indique si elle complètement rassurée par le système de gestion des effluents liquides d'EDF. Les fuites de tritium dans la nappe sont interdites c'est une infraction.

Un courrier récent a été renvoyé à EDF et il y a encore de zones d'ombre ds le traitement des effluents liquides radioactifs qui conduisent à des fuites dans la nappe phréatique.

Gilles REYNAUD (Ma zone contrôlée) : réagit par rapport au rapport TSN transmis par Margot DION. Les représentants du perso alertent EDF, coté compétences perdues, conditions de travail. Monsieur ESCOFFIER a indiqué que pour les événements INES pour Tricastin, des difficultés à faire des interventions dans des conditions optimales avaient été relevées. Les conditions de travail sont dégradées au niveau de la sûreté. Comment EDF traitera ce sujet et comment l'ASN va s'approprier les FOH (facteurs organisationnels et humains) ? La sous-traitance est exponentielle dans le nucléaire. Les salariés préconisent une ré internalisation des activités. Lors de son intervention récente devant le le président de l'ASN a évoqué un plan marshall pour la filière nucléaire. Il faut que ce plan soit aussi social sinon il n'y aura pas d'amélioration de la sûreté nucléaire.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : demande aux partenaires de répondre.

Marceline AUBRY (EDF Tricastin) : concernant la CSC, la démarche peut apparaître nébuleuse depuis l'extérieur mais l'exploitant est transparent et veille à informer à chaque étape (démarche scientifique itérative,). EDF n'est pas perdu et un plan d'actions avec des ressources qui sont mobilisées). L'objectif premier consistait à vérifier que la CSC n'avait pas d'impact sur la sûreté. La réglementation applicable

aux tuyauteries est appliquée par EDF. EDF n'a jamais exclu, d'office, la présence de CSC sur palier 900 mais est confiant, sur la base de l'analyse des fiches historiques. C'est encore le cas actuellement. Chinon est un site avec les indications les plus inquiétantes, bien qu'une seule zone soit touchée sur le RRA (zone restreinte et pas les défauts ne sont pas les mêmes que ceux relevés pour Civaux qui sont circonférentiels). Il y a une priorisation des contrôles CSC pour permettre de garantir la production d'électricité en France, c'est une préoccupation importante de l'entreprise. On regarde les réacteurs où l'on trouve des défauts. Si de la CSC sur Tricastin 3 était révélée par contrôles de cet été, EDF n'attendra pas que l'ASN le demande pour arrêter le réacteur. L'information sera transmise par l'intermédiaire de Margot DION et également dans la presse. EDF n'a pas une posture de ne pas informer ou cacher des choses sur ce sujet. Quant à la centrale du Bugey, le phénomène constaté relevait d'un processus de fatigue thermique (ce point sera néanmoins vérifié).

Cedrick HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : il n'y a aucun doute quant à la transparence de Tricastin sur ce sujet. EDF s'est engagée à contrôler tous les réacteurs, quel que soit le palier, au cours des années 2022 et 2023 et lors des VD (2022 à 2024). Les contrôles permettent soit de confirmer la présence d'un phénomène de CSC ou d'émettre un doute à ce sujet. Dans ces deux hypothèses, EDF découpe la tuyauterie concernée, à proximité des soudures, ce qui permet ainsi de confirmer ou infirmer la présence de CSC.

Si de la CSC est constatée, EDF procède aux réparations nécessaires et les réacteurs ne redémarreront pas sans que l'installation soit complètement conforme. A date, pas de CSC observée sur Tricastin mais l'ensemble des tranches du CNPE sera contrôlé, la première étant Tricastin 3. EDF n'a aucun doute sur la compréhension du phénomène, la transparence et l'analyse du phénomène.

Nour KHATER (ASN) : EDF s'est engagée à contrôler tous les réacteurs du parc mais avec une priorisation dans les contrôles réalisés (faite sur la base des réacteurs identifiés comme de référence pour mieux comprendre le phénomène). Les résultats sont attendus pour début juillet et EDF mettra à jour son programme et aura une vision plus claire sur la compréhension du phénomène, à partir de cette date. Le réacteur 3 du CNPE du Tricastin ne redémarrera si de la CSC était caractérisée sur les coudes découpés, sachant que l'épreuve hydraulique nécessitera d'avoir réparé le circuit. Concernant la question relative au tritium, EDF va répondre et l'ASN pourra compléter si besoin.

Xavier MICHELIS (EDF) : concernant le tritium et la présentation qui a été faite lors de la réunion organisée par la CLIGEET au mois d'avril, EDF a bien reçu les demandes de la CRIIRAD et y répondra ; Précise que la réparation concernant le puisard qui fuyait est finie et les capteurs bâches qui ont débordé sont en service. Précise que les travaux sur les caniveaux à finaliser.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : concernant l'événement de décembre 2021, rappelle qu'il s'agit d'effluents n'ont pas suivi le circuit prévu de collecte. Lorsqu'il y a un débordement dans la nappe interne géotechnique située sous la centrale, les effluents restent collectés, analysés mesurés dans des bâches spécifiques et rejetés, conformément aux dispositions qui sont prévues dans l'arrêté de rejets. Quant au débordement, un retour d'expérience est réalisé afin d'éviter que cet événement ne se reproduise. Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas d'un débordement à l'extérieur de la centrale. La EDF suit et respecte l'arrêté de rejet. L'événement de décembre 2021 n'est pas ignoré est en cours de traitement, assorti d'un plan d'actions (remise en conformité de l'installation et retour d'expérience sur la gestion et le suivi de ce type d'activité).

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : la nappe n'appartient pas à EDF et ASN a bien précisé qu'il était anormal de rejeter par ce circuit. L'infraction est constituée et cet événement n'est pas à banaliser. Comment EDF PEUT affirmer que ce dernier n'a pas eu d'impacts ? C'est EDF qui fait les analyses et les prélèvements ; la nappe appartient à l'environnement et les arrêtés de rejets indiquent qu'il ne faut pas que les rejets du Tricastin puissent avoir un impacte sur la nappe. EDF ne respecte pas les modalités de rejets définies par l'ASN. Ce n'est pas la première fois que des rejets sont faits dans la nappe de Tricastin ! Le traitement de ce problème n'est pas sérieux, c'est un problème d'environnement et le discours d'EDF est irritant.

Richard ESCOFFIER (ASN) : partage la position de l'ASN dans la lettre de suite envoyée à EDF (qui est publique et mise en ligne sur le site). Ce qui a conduit à cet événement n'est pas satisfaisant. La question des conséquences est à examiner par ailleurs. Des actions correctives ont été demandées à l'exploitant. Le jour de l'inspection, l'ASN a demandé à EDF de mettre en place des mesures

compensatoires pour éviter un nouvel événement de même nature et le plan d'action et les mesures mises en œuvre par EDF seront contrôlées.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF) : comme chaque année, le groupe EDF fait d'une priorité la gestion des compétences, y compris sur la centrale. Les compétences chez EDF et les prestataires constituent une priorité. C'est un objectif partagé et transparent sur le site. Il est nécessaire d'augmenter le recrutement et les effectifs, pour passer le programme industriel VD4 et VD5. Les personnes et les compétences sécurité sont la priorité et aucun déficit ne peut être relevé dans ce domaine, le sujet étant prioritaire. Il s'agit d'une interprétation des représentants syndicaux et propose de donner la parole aux syndicats présents. Les propos tenus sont interprétés. Affirme que le dialogue social est de qualité avec les syndicats sur le CNPE du Tricastin. Le sujet de la gestion des compétences est évoqué régulièrement avec les organisations syndicales.

Richard ESCOFFIER : l'ASN n'a pas pointé de dégradations dans les conditions de travail sur le CNPE du Tricastin et aucune alerte spécifique n'a été relevée pour le site. Les résultats en matière de sécurité sont légèrement en progrès. Le nucléaire ne se fait pas sans les prestataires (qui disposent d'un savoir faire précieux). L'ASN discute avec les prestataires sur la manière d'assurer la sûreté et la qualité des interventions. Précise que concernant la question de la CSC, les prestataires auxquels EDF fait appel sont qualifiés pour ce type d'intervention.

Christel FALCONE (CA Montélimar Agglo) : la CLIGEET n'a pas sa place dans ce qui relève de dialogue social. Dans le rapport, vous mentionnez l'existence d'anomalies, liées au volet administratif et organisationnel. Qu'en est-il du timing pour mettre en œuvre des mesures correctives dans ce domaine ?

Richard ESCOFFIER (ASN) : l'ASN ne définit pas de délai en fonction de la gravité ce qui est relevé et demande un plan à l'exploitant. Les sujets dont il est question sont en lien avec l'organisation et la manière de travailler ; c'est culturel et cela nécessite de la formation et prend donc du temps. L'ASN est attentive à la tendance et n'attend pas qu'une situation se dégrade. Concernant la rigueur d'exploitation, l'ASN attend des progrès permanents, car l'organisation dans ce domaine doit être irréprochable. Sur Tricastin, beaucoup d'actions sont attendues. Les plans d'actions sont établis par sujet dédié (exemple du tritium pour les effluents). Une action peut ne pas suffire à résoudre un problème.

Cedrick HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : quand EDF reçoit une lettre de suite de l'ASN, elle définit des actions et propose délai de réponse à l'ASN . Un pilotage dédié est mis en place pour s'assurer du respect des engagements pris et chaque action prévue est assortie d'un délai.

Richard ESCOFFIER (EDF) : si l'ASN constate un point saillant qui se dégrade nettement, d'autres outils peuvent être mis en œuvre dans le cadre du dispositif de contrôle (inspections de revues pour passer en revue un sujet qui donnent lieu ensuite à des demandes de l'ASN destinées à l'exploitant pour que le sujet avance de manière prioritaire). Sur Tricastin, il n'y a pas de situation qui justifie la mise en place d'une surveillance renforcée ou d'actions particulières. L'ASN suit par contre l'ensemble des actions proposées par l'exploitant.

Bruno CATOEN (CDFT) : concernant la CSC, pourquoi EDF ne fait pas appel à Framatome pour se fournir en tube et coudes, cette entreprise disposant d'une expérience dans ce domaine ? Qu'en est-il de la qualité des aciers fournis par les aciéristes européens ?

Marceline AUBRY (EDF Tricastin) : tous les aciéristes ont été sollicités sont Framatome qui n'était pas en capacité de répondre. Les aciéristes italiens étaient déjà fournisseurs sur certaines modifications VD4 (ce qui a facilité leur identification en qualité de fournisseurs et être réactifs sur la demande d'approvisionnement en acier). EDF effectue une surveillance de ses fournisseurs, qu'ils soient en France ou en Europe, y compris sur le processus de fabrication. Le retour est très positif quant à la qualité des aciers fournis par les prestataires.

Paul VERGIER (Amis de la Terre) : concernant Bugey, l'ASN était-elle au courant ?

Nour KHATER (ASN) : la CSC découverte sur Bugey n'était pas similaire à celle découverte sur Civaux (origine liée à la pollution du circuit primaire qui avait modifié la chimie du circuit et engendré ce phénomène de dégradation) Les raisons à l'origine du phénomène ne sont pas complètement élucidées, la situation est différente car aujourd'hui il n'a pas été relevé de pollution du circuit primaire.

Paul VERGIER (Amis de la Terre) : demande si un seul exemple est connu de cet ordre-là ?

Nour KHATER (ASN) : répond par l'affirmative, sur la base des informations portées à sa connaissance.

Alain VOLLE (Greenpeace) : concernant la CSC, a une question pour l'ASN, qui devrait donner, fin 2022, un accord de prolongation pour la poursuite de fonctionnement de Tricastin 1. Ce réacteur a des fissures sur la cuve et est celui qui a déclaté le plus grand nombre d'événements. Si un problème de CSC était mis en évidence sur Tricastin 1, est-ce que l'ASN estime que cela vaut la peine de le prolonger ?

Nour KHATER (ASN) : l'ASN encadre la prolongation au-delà de 40 ans et prescrit les conditions dans lesquelles la prolongation peut se faire , si de la CSC était mise en évidence sur Tricastin, cela sera bien entendu pris en compte, avec potentiellement des dispositions supplémentaires demandées à EDF (ce qui n'est pas avéré à date)

Richard ESCOFFIER (ASN) : si un phénomène de CSC était mis en évidence, il faudrait réparer et arrêter le réacteur, le temps de la réparation.

Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : ne comprend pas sur quelle base Greenpeace s'appuie pour évoquer les fissures sur la cuve et le nombre d'événements déclarées par EDF à l'ASN pour le réacteur 1 du Tricastin.

Alain VOLLE (Greenpeace) : évoquait un rapport de Bernard LAPONCHE . Ce document qui peut être envoyé à EDF.

Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin) : ne commentera pas le rapport de Bernard LAPONCHE. L'ASN est souveraine sur la question de la poursuite des réacteurs. Ce qu'évoque Monsieur VOLLE démontre surtout de la transparence d'EDF concernant la question de la déclaration des événements.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : remercie l'ensemble des participants pour les échanges ; propose que le sujet « CSC » soit suivi de manière régulière dans le cadre des assemblées plénières.

3 – Actualités Orano Tricastin

3.1 – Intervention d'Orano Tricastin – François LURIN (Orano Tricastin)

A / Bilan 2021 : environnement, radioprotection et sûreté, partage des chiffres clés qui figurent dans le rapport TSN

Concernant la surveillance de l'environnement, Orano a conduit un travail important sur la réduction de la consommation d'eau depuis deux ans, la station de prélèvement évitant de faire des prélèvements additionnels. L'exploitant également déclenché un travail important pour réduire les fuites d'eau.

Concernant les rejets dans le canal de Mondragon, ces derniers restent stables et nettement inférieures aux limites fixées et sont sans impact sur l'environnement.

Le bilan radiologique est stable et très inférieur à la limite réglementaire de référence et le réseau de surveillance environnementale d'Orano fonctionne bien (nombreux prélèvements réalisés sur plusieurs points situés sur le site).

L'exposition dosimétrique est très inférieure aux limites réglementaires, les valeurs restent stables et l'ensemble des salariés est suivi. 90 % des travailleurs présentent des mesures inférieures au seuil d'enregistrement de l'appareil de mesures.

Concernant les déclarations d'événements, celles-ci sont en légère amélioration (tous les écarts donnent lieu à des déclarations auprès de l'ASN).

Concernant la gestion des situations d'urgence, une dizaine d'exercices a été réalisé en 2021, et ce, à différents niveaux.

Concernant les formations et le recrutement, plus de la moitié des formations concernaient la sécurité, la sûreté, l'environnement et les risques industriels.

137 recrutements ont été réalisés sur le site Tricastin et l'on observe une forte dynamique sur l'alternance (163 sur Tricastin).

Le rapport TSN a été édité, transmis aux membres de la CLI par le secrétariat de la CLIGEET et a permis de partager les résultats actions du site et principales données (document public et également disponible sur le site internet d'Orano)

B / Actualités du site Orano du Tricastin

Concernant la sécurité au travail : depuis 01/01/2022, aucun accident du travail n'a été déclaré depuis le début de l'année pour les salariés ; on en comptabilise 3 pour les entreprises prestataires. Orano reste attaché au partage du retour d'expérience dans ce domaine et les événements recensés sont majoritairement liés à des déplacements et des chutes de plain-pied ou des opérations de petite manutention et d'outillage.

Orano poursuit en 2022 les actions lancées l'an dernier : la remontée des signaux faibles (les salariés et les prestataires sont encouragés en ce sens) qui peuvent être des situations à risque, et poursuit le déploiement du dispositif « vigilance partagée » sur le site (être acteur de sa sécurité et celle des autres). Un dispositif similaire a été mis en œuvre sur Tricastin.

Un événement INES de niveau 1 a été déclaré depuis le début de l'année 2022 (événement « transport ») : lors d'un transport ferroviaire vers Tricastin, un écart sur le chargement d'un wagon a été relevé par les équipes d'Orano dès l'arrivée du wagon sur le site.

Concernant l'actualité industrielle, l'usine Philippe COSTE monte en puissance, et l'on constate une amélioration de la production. L'usine GB2 a un taux rendement supérieur à 90 % et Orano est attentif à sa pérennisation ds le temps. L'usine TU5 est en en arrêt programmé et a redémarré, ainsi que l'usine W qui un niveau de production record.

Concernant Fleur, Orano prévoit une capacité entreposage supplémentaire (cf décret de création publié en mars). Les travaux sont terminés depuis fin mai et la mise en service est prévue d'ici la fin de l'année.

C / Focus sur le démantèlement

Concernant le démantèlement de GB1, le décret d'autorisation de démantèlement a été publié en 2021. Le rinçage des installations a été finalisé et a été suivi d'une phase d'études, avant de passer aux opérations de démantèlement dont la finalisation est prévue vers 2051.

3 phases/périodes sont à distinguer dans le processus : 2020, 2029 et 2051

Les phases de préparation en intérieur et extérieur prévoient notamment l'implantation d'une unité de traitement, au sein même de l'usine GB1 (surface importante de 4 000 m²). Le schéma des procédés de l'unité de traitement sont détaillées dans le support présenté ce jour en plénière.

Concernant la déconstruction des tours aéroréfrigérantes, il faut bien avoir en tête qu'il y aura 25 000 tonnes de matériaux re valorisables (matériaux non nucléaires). Par exemple, les gravats pourraient être utilisés comme remblais. La déconstruction se fera par grignotage (par l'intérieur de la tour) sur la période 2024-2028. Orano Tricastin pourra également bénéficier du retour d'expérience à l'international, ce procédé de déconstruction ayant déjà été mis en œuvre et est donc confiant pour la bonne réalisation de ces opérations.

3.2 – Intervention de l'ASN de Lyon – Eric ZELNIO (ASN)

Concernant le bilan du contrôle de la BCOT exploitée par EDF en 2021, une seule inspection a été conduite par l'ASN dans le cadre d'une visite générale. Les conclusions de l'ASN à l'issue de l'inspection sont très satisfaisantes. Aucune déclaration d'événement significatif n'a été réalisé par la BCOT. Le bilan de sûreté est satisfaisant. En 2021, la CLIGEET avait pu visiter de l'installation et constater la fin des activités d'exploitation. La publication du décret d'autorisation de démantèlement constitue l'étape suivante.

Concernant le contrôle des usines Orano, 48 inspections ont été réalisées en 2021 ; une campagne d'inspections inopinées a été conduite pour contrôler les essais périodiques et la maintenance, trois inspections portaient sur les réexamens périodiques. Les inspections menées par l'ASN ont couvert plusieurs thèmes (16) : déchets, agressions externes, incendie respect des engagements etc

Concernant l'appréciation de ASN par thème, celle-ci est positive (respect engagements, environnement sauf inb 138 etc et plus en retrait sur deux points spécifiques (conformité des installations de traitement de surface, veille réglementaire).

Concernant les événements significatifs, l'on trouve dans le rapport TSN, par INB, l'ensemble de toutes les données chiffrées dont les événements significatifs. Un seul événement a effectivement été classé au niveau 1. L'on constate une nette diminution des événements significatifs sur les usines de conversion et chimie (qui s'explique notamment par la fiabilisation du fonctionnement de l'usine Philippe COSTE et la diminution de transitoires d'exploitation).

Le bilan général de l'ASN pour les INB du Tricastin : le niveau de sûreté pour Orano est en progrès. L'ASN veillera en 2022 à que Orano améliore son organisation pour analyser la conformité des installations aux textes réglementaires et progresse encore dans le suivi des engagements pris envers l'ASN.

3.3 – Temps d'échanges

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : remercie les intervenants pour leurs présentations. Concernant FLEUR, EDF est propriétaire de la matière avait signé des contrats avec la Russie sur ce volet. Où en sont les convois vers la Russie ? Est-ce que Orano arrivera à remplir le parc FLEUR si EDF remet en place la filière de retraitement d'uranium ? Romans a déposé un dossier, ça semble être le cas. En veut à la CLIGEET car dans la présentation du dossier FLEUR fait par l'exploitant au profit du groupe de travail, aucune information n'a été partagée quant à la relance de la filière de retraitement russe. Estime avoir été trompé et l'a découvert suite à une audition du HCTISN.

Concernant l'usine Geroges Besse 1, la CLIGEET avait constitué un groupe de travail lors de l'enquête publique relative au démantèlement de l'installation. A cette occasion, parmi les scénarios envisagés, il avait été évoqué la possibilité d'implanter un four de fusion sur Tricastin. Un décret permet depuis janvier de déposer un dossier de demande de dérogation pour bénéficier de cette possibilité. Qu'en est-il actuellement ? Souhaite qu'Orano confirme que l'idée de créer une fonderie sur Tricastin soit abandonnée et que ces déchets nucléaires soient être traités en TFA.

Concernant les déchets historiques, le site en a un certain nombre ; l'ASN va inclure la bute de déchets dans cette typologie de déchets ?

Bruno CATOEN CFDT : concernant la fusion des métaux, va-t-on prévoir une usine pour recycler les métaux ? Dans la présentation on évacue la dosimétrie des entreprises extérieure vers les employeurs ; EDF parle dans son rapport de la dosimétrie de ses sous-traitants. Pourquoi Orano ne le fait-il pas également ? Concernant les prescriptions du CSE, il est demandé une stabilisation des organisations pour éviter les impacts sur la sûreté ; qu'en est-il ?

Dans la presse, on évoque la question de l'augmentation des capacités de GB2 ; est-ce que ce projet fera l'objet d'une enquête publique ou la consultation initiale pour la création de GB2 suffira-t-elle ?

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : les projets d'EDF relèvent des projets des industriels ; la CLIGEET ne fait pas de stratégie industrielle et présente les sujets et contenus qui lui sont proposés ; le sujet GB1 sera travaillé et le GT devrait se réunir en décembre.

François LURIN (Orano Tricastin) : concernant le sujet FLEUR, un focus a été fait sur le transport et l'évacuation des matières en Russie. Orano a interrompu les expéditions aux vues des événements géopolitiques ; concernant Fleur la décision de construction a largement été partagée avec EDF (les positions entre Orano et EDF ne sont pas contradictoires). Les capacités d'entreposage de FLEUR équivalent à 5 années d'entreposage et des investigations prévoient la possibilité d'une extension de l'installation à deux bâtiments supplémentaires.

Concernant GB1, le scénario du four de fusion n'est pas abandonné et mené conjointement entre Orano et EDF, sachant qu'EDF est plutôt chef de file sur ce sujet – le décret est effectivement paru ; plusieurs implantations sont possibles sur le territoire national, dont une sur le site du Tricastin. Le choix d'implantation du four à fusion n'est pas encore arrêté, à date.

Concernant le sujet de la dosimétrie des entreprises extérieure, ce dernier n'a pas été évoqué ce jour mais le sujet est bien suivi avec l'équipe médicale interne. On associe à l'ensemble des thématiques les prestataires et cela vaut également pour la dosimétrie.

Concernant la stabilisation des organisations, le site du Tricastin s'est beaucoup transformé : c'est un site avec plusieurs usines. Une étape significative d'intégration récente récemment été franchie, à travers un pilotage unique des usines, du point de vue opérationnelle. L'autorité technique est confiée à une autorité unique et un travail est conduit sur le pilotage transverse, avec la création d'une direction des ateliers transverses (traitement des déchets et effluents). Le but est de professionnaliser les installations de production et les installations supports. Orano y attache de l'importance et la transformation n'est jamais terminée mais transformation sociale et industrielle est faite de manière intégrée. Il y a des réflexions sur des périmètres plus restreints (équipes de radioprotection par exemple) pour améliorer l'organisation existante. Un travail est cours, en coordination avec les équipes et les organisations syndicales (dialogue constructif sur la radioprotection et les équipes UPMS qui

participent à la protection du site sécurité, incendie. Compte tenu des exigences croissantes, Orano renforce ses moyens, à l'instar d'EDF qui a également avancé sur ce sujet, de concert avec l'ensemble des équipes pour minimiser l'impact sur les équipes.

Concernant l'extension de l'usine d'enrichissement, cette éventualité est analysée activement. Il est néanmoins un peu prématuré de décrire le processus réglementaire qui sera appliqué. Cette réflexion active répond à la demande des clients d'Orano qui pourraient justifier une extension de l'usine existante. Orano commence à travailler à cette éventualité mais aucune décision n'est prise. Les décisions seront prises, en fonction des demandes des clients (plus de 60 clients sont des étrangers y compris à l'international). Des réponses plus précises seront apportées à la CLIGEET dans les mois à venir, les décisions n'étant pas encore arrêtées sur ce point.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : concernant l'utilité de FLEUR, EDF évoque une chiffre de 30 000 tonnes, ce qui correspond aux capacités actuelles du parc. Quel est l'intérêt à avoir construit FLEUR ? On devrait être plus transparent sur les réels besoins en uranium de retraitement et sur les filières existantes qui sont exploitées. Concernant Goerges Besse, n'a pas eu de réponse à sa question sur la fonderie ; avez-vous déposé un dossier de dérogation ? On parle de Tricastin, Fessenheim ? Quelles sont les intentions de l'exploitant ? Si une fonderie est implantée, cela ne concernera pas que les ferrailles de Tricastin (sachant que celles de Tricastin ne sont pas les plus problématiques). Pour les déchets anciens attend la réponse de l'ASN.

François LURIN (Orano Tricastin) : le projet de fonderie fait l'objet d'une étude conjointe entre Orano et EDF. La possibilité est envisagée de recycler ces matières (quantités importantes, sans impact pour la santé des personnels et des concitoyens). L'exploitant examine cette éventualité, différents éléments sont en cours d'étude dont un volet économique . La décision prise dans les mois ou années à venir.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : pourquoi avoir appelé cela TFA ? Ça a disparu des textes. On ne peut plus faire confiance aux présentations d'edf

François LURIN (Orano Tricastin) : confirme que ces matières sont recyclables et pas entreposées au CIRRES.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : tout est recyclable ; qu'est ce qui est recyclé ? Concernant l'impact sanitaire annoncé comme étant nul ce n'est pas entendable car ça n'existe pas en physique.

François LURIN (Orano) : n'a pas dit nul mais très faible ; les exploitants du Tricastin ne suivent pas ce dossier. Un point spécifique d'information pourrait être organisé, si la CLI avait des questions sur ce sujet, sous réserve que l'étude ait suffisamment avancée.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : d'où l'utilité de relancer le GT sur GB1...

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : partage une question posée sur le tchat par Monsieur BONNETAUD (SFEN), relative au recyclage des aciers issus des TFA

Eric ZELNIO (ASN) : concernant la butte, celle dépend de l'INBS et est contrôlée par l'ASND ; le PNGMDR est régulièrement révisé, et est en phase de consultation sur internet. Il comporte des évolutions importantes sur des filières de déchets et sur la possibilité de maintenir sur des sites existants des stockages de déchets TFA. Il est important pour les CLI d'avoir en tête la particularité de la réglementation française relatives aux déchets TFA, pour les activités liées au démantèlement. Les membres de la CLI peuvent suivre ces sujets et faire les commentaires, dans le cadre de la consultation en ligne qui est publique et accessible à tous. Sur les aciers recyclés, concernant les TFA , la libération de déchets existent dans d'autres pays (déchets métalliques vérifiés contrôlés ou libérés) ; Il n'est pas absurde d'imaginer que pour les objets du quotidien, on achète déjà en France ce type d'objet, comportant ce type d'acier.

Roland DESBORDES (CRIIRAD) : le sujet n'est certes plus tabou ; l'ASN indique aujourd'hui que le sujet est en discussion et c'est inquiétant, car avant de prendre la décision de faire ou pas, il faudrait un débat plus large que le PNGMDR (enjeu plus important, puisqu'il s'agit de millions de tonnes de déchets radioactifs!!!)

En Suède, EDF envoie ses GV pour y être recyclé – c'est un contournement de la loi française : pourquoi EDF achète-t-elle une fonderie en Suède ? Car la règle leur permet de recycler des ferrailles En cela l'Europe n'est pas bonne car on assiste à une perte de traçabilité : c'est sur ce sujet qu'il faut travailler et dont il faudra reparler dans le cadre du GT.

Marie-Pierre MOUTON (CD26) : l'invitation au GT a été envoyée par mail. Constate l'épuisement de l'ordre du jour et des débats ; remercie les membres pour leur fidélité, les échanges de qualité qui sont de mise au sein de l'assemblée plénière, et donne rendez-vous aux membres, le 27 septembre à Donzère, pour la réunion publique annuelle de la CLIGEET